Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022





ID: 039-200060051-20220929-2022_073-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 073		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	Ont assisté à la séance : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie,	
20 présents 8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	CROCHARD Vincent Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent)	
<u>Date de convocation</u> : 23/09/2022 <u>Objet</u> : Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire	Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle Président de séance : Laurent PETIT Secrétaire de séance : Eric LAMY-AU-ROUSSEAU	

M. le Maire informe le conseil du fait que Monsieur Christophe BILLOT a fait valoir sa démission auprès de la collectivité, en date du 19 juin 2022. Cette démission entraine la nomination du conseiller municipal suivant sur la liste, à savoir Monsieur André GAY, élu en tant que suppléant sur la liste « Avec vous, poursuivons notre élan! ». En effet, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (article L.270 du code électoral).

Monsieur le Maire expose le nouveau tableau du conseil municipal

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

	Qualité	ualitá		9-200060051-20220929-2022_073-DEGES	
Fonction	(M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	plus récente élection à la fonction	obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	PETIT Laurent	28/07/1961	15/03/2020	423
1ER ADJOINT	Mme	LAROCHE Jacqueline	07/07/1949	15/03/2020	423
2e ADJOINT	M.	DELACROIX Claude	31/10/1966	15/03/2020	423
3e ADJOINT	Mme	CHHIV-TEP Chey-Rithy	03/08/1970	15/03/2020	423
4e ADJOINT	M.	VILLEDIEU Florent	16/04/1968	15/03/2020	423
5e ADJOINT	Mme	OTRIO Roseline	17/01/1947	15/03/2020	423
6e ADJOINT	M.	LAMY-AU-ROUSSEAU Eric	10/09/1964	15/03/2020	423
7e ADJOINT	Mme	ANAYA Laurence	15/06/1965	15/03/2020	423
8e ADJOINT	M.	PARIS Eric	19/11/1965	15/03/2020	423
Conseillère déléguée	Mme	BOIVIN Christiane	19/03/1951	15/03/2020	423
Conseiller délégué	M.	CAMELIN Christian	26/02/1952	15/03/2020	423
Conseiller délégué	M.	KURT Muzzafer	09/12/1967	15/03/2020	423
Conseiller délégué	M.	BUSSOD Frédéric	10/03/1972	15/03/2020	423
Conseiller	M.	GAY André	09/04/1939	15/03/2020	423
Conseiller	M.	DANREZ Michel	18/05/1951	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	LACROIX Elisabeth	17/08/1952	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	PINARD Isabelle	17/09/1955	15/03/2020	423
Conseiller	M.	LUZERNE Sylvain	16/04/1959	15/03/2020	423
Conseillère	Me	CRESTIN-BILLET Catherine	15/08/1959	15/03/2020	423
Conseiller	M.	THEVENIN Gérard	09/09/1959	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	BEAUD Sylvie	06/12/1962	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	BUHR Nathalie	25/07/1965	15/03/2020	423
Conseiller	M.	BUFFARD François	25/02/1967	15/03/2020	423
Conseiller	M.	CALDAS Roger	21/09/1967	15/03/2020	423
Conseiller	M.	MOUTA Manuel	10/06/1968	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	BOCQUET Sylvie	18/07/1970	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	MILLET Nathalie	25/04/1971	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	DA CUNHA Isabel	24/09/1971	15/03/2020	423
Conseiller	M.	CHAVERIAT Christophe	14/09/1973	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	LEDRU Aurélie	05/11/1979	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	POUSSIN Virginie	27/06/1982	15/03/2020	423
Conseiller	M.	CROCHARD Vincent	07/12/1988	15/03/2020	423
Conseillère	Mme	CHIARI Emmanuelle	06/09/1994	15/03/2020	423

Le conseil municipal PREND acte du nouveau tableau présenté.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_074-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 074		
Nombre de délégués titulaires en	Ont assisté à la séance : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline,	
exercice : 33	DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent,	
	LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT	
Nombre de délégués, ayant droit	Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth,	
de vote, présents, excusés avec	LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD	
pouvoir :	François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie,	
20 présents	CROCHARD Vincent	
8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent) Excusées sans pouvoir: BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel	
	Absents: MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Date de convocation : 23/09/2022		
Objet : APPROBATION DU	Président de séance : Laurent PETIT	
COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU		
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU	Secrétaire de séance : Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	
30 AOUT 2022		

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compterendu de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_075-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 075		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit	Ont assisté à la séance : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth,	
de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents	LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent	
8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent)	
Date de convocation : 23/09/2022	Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Objet: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau 2021	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance :</u> Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr et l'application SISPEA).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'ur

ID: 039-200060051-20220929-2022_075-DE

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site de l'observatoire,
- DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur l'application SISPEA.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_76-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 076		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec	Ont assisté à la séance : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD	
pouvoir : 20 présents 8 excusés avec pouvoir	François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent	
2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie),	
	CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent) Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Date de convocation : 23/09/2022		
Objet : PRÊT AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DRAGUIGNAN	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT	
	Secrétaire de séance : Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

Monsieur le Maire expose :

Suite à la refonte complète de ses espaces, le musée des Beaux-Arts de Draguignan organise l'exposition « : Revivre la Renaissance » de juin à août 2023.

Pour cette exposition, la structure a sollicité le prêt d'un tableau appartenant aux collections du Musée de la lunette, il s'agit du tableau François 1^{er} et le Primatice (n°1877.001.0019).

Pour information, le musée d'accueil dispose des systèmes de protection nécessaires à la préservation des œuvres. Le transport et l'assurance des œuvres « clou à clou » est entièrement pris en charge par leurs soins. L'œuvre dispose d'une caisse de transport surmesure. Le prêt est sollicité dans le respect des conditions habituelles pour les Musées de France.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'un de la l'un de la

- AUTORISE M. le Maire à consentir le prêt de cette œuvre pour ladite exposition, jusqu'en août 2023.
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à ce prêt.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

> AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

> > Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_077-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 077		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec	DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD	
pouvoir : 20 présents 8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHANGENAT Christopha (pouvoir à	
Date de convocation : 23/09/2022	CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent) Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Objet: PRÊT AU MUSÉE DU PEIGNE ET DE LA PLASTURGIE D'OYONNAX	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance :</u> Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	
	Secretaire de Sedite. Ene LAWIT AO NOOSSEAO	

Monsieur le Maire expose :

Le Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion organise l'exposition « Explorer Jules Verne et autres aventuriers du XIXe siècle. » du 18 juin au 18 septembre 2022.

Pour cette exposition, la structure a sollicité le prêt de 5 objets, les 5 appartiennent à la collection Essilor-Pierre Marly :

- Sextant D.2002.001.0033
- Boussole D.2002.001.1465
- Théodolite D.2002.001.0032
- Octant D.2002.001.0029
- Longue-vue D.2002.001.0197

Le groupe Essilor a donné son accord de principe pour ce prêt.

Pour information, le musée d'accueil dispose des systèmes à la préservation des œuvres. Le transport et l'assurance des œ entièrement pris en charge par leurs soins. Le prêt est sollicité dans le respect des conditions habituelles pour les Musées de France.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022 Affiché le 18/10/2022

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à consentir le prêt de ces œuvres pour ladite exposition, jusqu'en octobre 2022.
- AUTORISER le Maire à signer toute pièce afférente à ce prêt.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

> AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

> > Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le 24/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_078-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 078		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33	Ont assisté à la séance : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT	
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents 8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent)	
Date de convecation : 22/00/2022	Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
<u>Date de convocation :</u> 23/09/2022 <u>Objet :</u> RESEDA – Résidences	Président de séance : Laurent PETIT	
Générations plurielles SEMCODA – Signature d'une convention de partenariat	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance :</u> Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

M. le Maire explique que la commune a parmi ses missions, celle d'offrir à ses administrés des services d'intérêt public de proximité et de qualité. En ce sens, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'initier un projet d'animation de la vie locale à destination d'un public de seniors.

Ce projet consisterait en des actions d'informations, de prévention, de convivialité et d'animation à destination des générations plurielles (plus de 55 ans) résidant sur la commune. Monsieur le Maire détaille quatre axes clés dans le déploiement d'une politique senior permettant de contribuer au bien-être et au bien vieillir de cette population :

- 1 Accueillir et informer le senior
- 2 Favoriser l'accès au plus grand nombre aux loisirs et à la culture
- 3 Lutter contre l'isolement
- 4 Développer le lien social sous différentes formes (entraide, transmission et partage, présence et écoute)

Le contexte local est particulièrement favorable à une synt Reçu en préfecture le 24/10/2022 redynamisation du centre-bourg dans le cadre du Programme P Affiché le 24/10/2022 ouverture récente d'une résidence senior sur la commune. Ce projet serait porte par le polé cohésion sociale de la commune, il permettrait d'étoffer les actions du CCAS.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur Le Maire propose un partenariat avec RESEDA, Réseau de résidences Générations plurielles de la SEMCODA, société gestionnaire de la résidence, formalisé sous la forme d'une convention de partenariat (Cf. Pièce Jointe).

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** cette convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer celle-ci et toute pièce afférente à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/10/2022.

> AFFICHÉE, le 24/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

> > Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le 24/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_079-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 079		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33	Ont assisté à la séance : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT	
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents 8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent)	
	Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Date de convocation : 23/09/2022		
Objet : CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR DE STRUCTURE EN LIEN AVEC LA RÉSIDENCE SENIOR	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance :</u> Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de son pôle cohésion sociale, dans une dynamique d'innovation et de coordination, notamment pour les actions relatives à l'animation de la vie sociale (axe constant de sa politique), spécifiquement ici à destination d'un public senior, il est nécessaire de créer un poste de coordonnateur de structure et d'animation de la vie locale senior qui assurera la coordination de l'ensemble des actions sous la hiérarchie du chef de pôle. Ce projet s'appuie sur des équipements de proximité, sur l'équipe sociale de la commune mais aussi sur l'expertise et le savoir-faire de la société gestionnaire de la résidence senior de la commune, la SEMCODA.

Ce soutien s'est traduit par la signature d'une convention de partenariat donnant le cadre général d'organisation du poste.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022



Cette action se fonde sur une démarche globale et sur une de Reçu en préfecture le 24/10/2022 des administrés seniors pour apporter des solutions à leurs besoin quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Poste ressource qui permettra la coordination des services et activités à finalités sociales, il soutient le développement de la participation des seniors afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'expression culturelle et des loisirs, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

Il s'agira donc pour l'agent chargé de cette mission d'assurer la coordination de l'ensemble des animations proposées, ainsi que la gestion des tâches administratives inhérentes à la structure. Il veillera à la cohérence des animations proposées avec les autres membres de l'équipe sociale, et avec les autres services de la commune.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE la création d'un poste de catégorie C à temps complet,
- VALIDE la rétrocession par la SEMCODA à la commune de la moitié du coût total du poste de l'agent comme le prévoit la convention de partenariat inhérente à ce projet,
- AUTORISE à inscrire les crédits correspondants au budget du personnel chapitre 012.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/10/2022.

> AFFICHÉE, le 24/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

> > Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 24/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le 24/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_080-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 080		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit	DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth,	
de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents	LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent	
8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent) Excusées sans pouvoir: BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel	
	Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Date de convocation : 23/09/2022		
Objet : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN EN LIEN AVEC LA RÉSIDENCE SENIOR	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance :</u> Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

Dans une volonté de proposer un service de proximité cohérent aux seniors résidant de la résidence senior, située Quai Jobez, la commune propose la création d'un poste d'employé d'immeuble.

Cet agent sera placé sous la hiérarchie du coordinateur de vie sociale afin de permettre une cohérence dans leurs missions. Il assurera des missions d'entretien et de nettoyage des locaux de la résidence seniors et participera à la préparation de ceux-ci en fonction des animations prévues dans le projet d'animation locale senior.

Plus globalement, ce projet s'appuie sur des équipements de proximité, sur les compétences de l'équipe sociale de la commune mais aussi sur l'expertise et le savoir-faire de la société gestionnaire de la résidence senior de la commune, la SEMCODA.

Ce soutien s'est traduit par la signature d'une convention de partenariat donnant le cadre général d'organisation du poste.

Cette action se fonde sur une démarche globale et sur une de Reçu en préfecture le 24/10/2022 des administrés seniors pour apporter des solutions à leurs besoin quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE la création d'un poste de catégorie C à temps complet
- VALIDE la rétrocession par la SEMCODA à la commune de la totalité du coût du poste de l'agent comme le prévoit la convention de partenariat inhérente à ce projet,
- AUTORISE à inscrire les crédits correspondants au budget du personnel chapitre 012.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 24/10/2022.

> AFFICHÉE, le 24/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

> > Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_081-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 081		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents 8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	Ont assisté à la séance : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir	
	à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent)	
	Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel	
	Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Date de convocation : 23/09/2022		
Objet : VENTE FERME DE LA MONETTE, PRÉCISION	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT	
COMPLÉMENTAIRE DE LA DÉLIBÉRATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE N° 2022 / 080222	Secrétaire de séance : Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

Monsieur le Maire expose :

Concernant la vente de la ferme de la Monette validée dans la délibération n° 2022 / 080222 de la séance du 24 février 2022, il est nécessaire d'en préciser les termes.

En effet, Monsieur Patrick THOUVENIN et Madame Manon BALET ou à défaut la SCI créée par ces derniers, devant contracter un emprunt auprès de la banque, la clause résolutoire stipulée à l'avant-contrat doit être modifiée afin de permettre à la banque de bénéficier de l'effectivité de la ou des garantie(s) hypothécaire(s) à prendre sur l'immeuble objet de la vente.

Il est par conséquent proposé au Conseil de préciser cett délibération de la clause résolutoire :

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022

ID: 039-200060051-20220929-2022_081-DE

Rappel de la clause résolutoire initialement stipulée :

« La vente sera résolue de plein droit si les acquéreurs, ou à défaut la SCI créée par ces derniers, ne poursuivent pas le projet agro-touristique ci-avant désigné pendant dix ans, à compter de la signature de l'acte de vente ».

En y ajoutant la précision suivante :

La résolution de la vente ne pourra pas être opposable à la banque finançant les acquéreurs de la ferme de La Monette.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

• VALIDE l'ensemble de la clause résolutoire susvisée

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 082		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33	DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT	
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents 8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents	Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric),	
Nombre de votants : 28	BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent) Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel	
Date de convocation : 23/09/2022	Absents: MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Objet : SUBVENTION ACADÉMIE MUSICALE	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance :</u> Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

Monsieur le Maire expose :

Le conseil est amené à valider une subvention de 1000 EUR à titre exceptionnel à l'Union Musicale de Morez. Ce soutien communal permet à l'association de solliciter d'autres aides. En contrepartie l'association s'est engagée à utiliser les salles communales.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** cette subvention
- **AUTORISE** le Maire à signer celle-ci et toute pièce afférente à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

> AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

> > Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022





ID: 039-200060051-20220929-2022_083-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 083		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	Ont assisté à la séance : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie,	
20 présents 8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent)	
Date de convocation : 23/09/2022	Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Objet: REVALORISATION DU TARIF DES VACATIONS AIDES AUX DEVOIRS	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance :</u> Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

M. le Maire expose que la dernière revalorisation du montant de la vacation pour l' « Aide aux devoirs » date de septembre 2017. À l'époque, le montant est passé de 9.76 à 12 € brut.

L'année 2022 a vu deux revalorisations du SMIC :

- Au 1^{er} janvier : + 0.9%

- Au 1^{er} mai : + 2.65%

et la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique au 1^{er} juillet +3.5%.

Les recrutements d'agents chargés de l'aide aux devoirs sont difficiles, il y a plusieurs interventions courtes par semaine qui ont lieu en milieu d'après-midi.

Pour rendre plus attractive cette mission, la revalorisation du montant de la vacation pourrait être identique à l'augmentation du point d'indice, soit +3.5%.

Le montant horaire s'élèverait alors à 12.42 € brut.

Le bureau municipal, consulté le 19 août 2022 a donné un avis fave Recu en préfecture le 18/10/2022

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022





ID: 039-200060051-20220929-2022_083-DE

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimite :

- REVALORISE le montant de la vacation à 12.42 euros bruts,
- AUTORISE à inscrire les crédits correspondants au budget du personnel chapitre 012.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

> AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

> > Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Recu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_084-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 084		
Délibération n° 2022 / 084		
Nombre de délégués titulaires en	Ont assisté à la séance : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline,	
exercice: 33	DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent,	
	LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT	
Nombre de délégués, ayant droit	Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth,	
de vote, présents, excusés avec	LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD	
pouvoir:	François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie,	
20 présents	CROCHARD Vincent	
8 excusés avec pouvoir	Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX	
2 excusées sans pouvoir	Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric),	
3 absents	BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle	
Nombre de votants : 28	(pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir	
	à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie),	
	CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN	
	Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent)	
	Virginie (podvon a Villebilo Florent)	
	Excusées sans pouvoir : BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel	
	Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Date de convocation : 23/09/2022		
Objet : PERSONNEL COMMUNAL –	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT	
PÉRENNISATION DU TEMPS DE		
TRAVAIL D'UN AGENT ALSH	Secrétaire de séance : Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

Monsieur le Maire expose :

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH du Centre et du Puits) de la commune des Hauts de Bienne voient leurs effectifs globaux augmenter de façon importante depuis plusieurs mois. Le contexte sanitaire particulier des deux dernières années n'avait pas permis de faire ce constat de façon pérenne, même si les effectifs étaient déjà en hausse sur 2022-2023 ; depuis avril 2022, le nombre d'enfants en périscolaire est important.

Du fait de la mise en place d'un PEDT sur la commune, la règlementation en vigueur de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), définit les taux d'encadrement relatifs aux différents temps périscolaires pour les ACM comme suit :

- Sur des temps hors vacances scolaires et moins de 5 heures consécutives d'accueil, c'est-à-dire le matin, le midi et le soir :
 - o Pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants
 - o Pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 18 enfants
- Les mercredis après-midi :
 - o Pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
 - o Pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants

Ces taux d'encadrement en fonction des temps de la l'année scolaire 2022-2023 une pérennisation des moyens d'encadr

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022 Affiché le 18/10/2022 ID : 039-200060051-20220929-2022_084-DE

de la commune. En effet, en 2021-2022, pour des raisons différentes, et notamment le respect des règles sanitaires de sécurité et le non-brassage des enfants par classe d'âge, une augmentation de 0,25 ETP avait été validée par le Conseil Municipal. Cette augmentation s'avère de nouveau nécessaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2022 et 2023, chapitre 012.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDER l'augmentation des moyens de postes d'animateurs à hauteur de 0.25 ETP, en catégorie C, jusqu'au 31 août 2023,
- AUTORISE à inscrire les crédits correspondants au budget du personnel chapitre 012.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le 18/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_085-DE

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 085		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33	DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT	
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents	Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent	
8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents	Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir	
Nombre de votants : 28	à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent)	
	<u>Excusées sans pouvoir :</u> BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel <u>Absents :</u> MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Date de convocation : 23/09/2022		
Objet: PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION / SUPPRESSION D'EMPLOI	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance :</u> Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des changements de grades par voie d'avancement. CONSIDÉRANT le tableau des effectifs de 2022 ;

CONSIDÉRANT les résultats de la commission d'avancement de grades, réunie le 11 août 2022, portant avancements de grades de deux agents titulaires ;

Il est proposé d'apporter au tableau des effectifs les modifications suivantes, effectives au 1er septembre 2022 :

Filière administrative – catégorie B – emploi à temps complet

- Suppression d'un poste de rédacteur territorial
- Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe

Filière animation – catégorie C – emploi à temps complet

. .

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022 Affiché le 18/10/2022



ID: 039-200060051-20220929-2022_085-DE

Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation

Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2eme classe

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et aux charges afférentes seront inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SUPPRIME un poste de rédacteur territorial, Filière administrative— catégorie B emploi à temps complet,
- CRÉE un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, Filière administrative catégorie B – emploi à temps complet,
- SUPPRIME un poste d'adjoint territorial d'animation, Filière animation catégorie C
 emploi à temps complet,
- **CRÉE** un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, Filière animation catégorie C emploi à temps complet,
- AUTORISE à inscrire les crédits correspondants au budget du personnel chapitre 012.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 18/10/2022

AFFICHÉE, le 18/10/2022 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

COMMUNE DES HAUTS

Envoyé en préfecture le 13/10/2022 Reçu en préfecture le 13/10/2022



Affiché le 13/10/2022 ID: 039-200060051-20221013-2022_086-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 2022 / 086		
Nombre de délégués titulaires en exercice : 33	DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Éric, PARIS Éric, CAMELIN Christian, KURT	
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents	Muzzafer, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, LUZERNE Sylvain, THEVENIN Gérard, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, MILLET Nathalie, CROCHARD Vincent	
8 excusés avec pouvoir 2 excusées sans pouvoir 3 absents Nombre de votants : 28	Excusés avec pouvoir: OTRIO Roseline (pouvoir à LACROIX Elisabeth), ANAYA Laurence (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Éric), BUSSOD Frédéric (pouvoir à MILLET Nathalie), PINARD Isabelle (pouvoir à DELACROIX Claude), CRESTIN-BILLET Catherine (pouvoir à LAROCHE Jacqueline), BEAUD Sylvie (pouvoir à BOCQUET Sylvie), CHAVERIAT Christophe (pouvoir à CHHIV-TEP Chey-Rithy), POUSSIN Virginie (pouvoir à VILLEDIEU Florent) Excusées sans pouvoir: BOIVIN Christiane, DA CUNHA Isabel	
Date de convocation : 23/09/2022	Absents : MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle	
Objets: CONVENTION AVEC I'OGEC NOTRE-DAME - LIVRAISON	<u>Président de séance :</u> Laurent PETIT	
DE REPAS	Secrétaire de séance : Éric LAMY-AU-ROUSSEAU	

À compte du 1er octobre, la cantine de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Notre Dame ne peut plus fabriquer sur place les repas. En attendant de mettre en place une tierce solution, l'OGEC interdiocésain sollicite la commune pour une livraison provisoire de repas via le fournisseur de la commune, 1001 Repas. Une convention jointe en précise les modalités, sachant que dans le principe cela ne coûtera rien à la commune qui sera remboursée des sommes engagées.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** cette proposition et la convention,
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document afférant au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 13/10/2022.

> AFFICHÉE, le 13/10/2022. Pour extrait certifié conforme,

> > Le Maire

SIGNÉ